

JCB/HO
BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2015- 878 /PRES-TRANS
promulguant la loi n° 021-2015/CNT du
11 juin 2015 portant création, organisation et
fonctionnement de l'Académie Nationale des
Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina
Faso (ANSAL-BF).

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VU la Constitution ;

VU la Charte de la Transition ;

VU la lettre n°2015-052/CNT/PRES/SG/DGSL/DSC du 26 juin 2015 du Président du Conseil National de la Transition transmettant pour promulgation la loi n°021-2015/CNT du 11 juin 2015 portant création, organisation et fonctionnement de l'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF) ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n° n°021-2015/CNT du 11 juin 2015 portant création, organisation et fonctionnement de l'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF).

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 16 juillet 2015



